Image not found or type unknown

Mariage apres pacs pour sans papier

Par **anonyme86**, le **15/03/2012** à **14:02**

Bonjour,
je suis une étrangère en situation irrégulière et je souhaite me marier avec mon conjoint,nous somme pacsé deouis 1 an et j aimerai savoir si il nous sera difficile de nous marier,si cela régularisera ma situation et si a la prefecture ils me demanderont de rentrer dans mon pays d origine chercher un visa de long sejour comme je suis entré en france sans visa.
sa fait 2mois que j ai fait un courrier au prefet de ma region pour etre régularisé et toujours pas de réponse dois je m en inquiéter ou pas?
j aimerai avoir des temoignage de personne dans la meme situation que moi
j ai vraiment besoin d etre renseignée .
merci d avance pour vos réponses

Par **amajuris**, le **15/03/2012** à **14:07**

bjr,
votre situation irrégulière n'est pas un obstacle à votre mariage sauf décision contraire du maire s'il considère que le mariage a pour but d'obtenir un titre de séjour;
mais le mariage n'est pas un moyen d'obtenir un titre de séjour.
cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés